

Élimination des déchets contaminés ou susceptibles d'être contaminés par le Coronavirus chez les personnes malades ou susceptibles d'être infectées maintenues à domicile

Les déchets : masques, mouchoirs à usage unique et bandeaux pour le nettoyage des surfaces des habitations

- Doivent être placés dans un **sac plastique opaque d'ordure ménagère** avec des **liens de fermeture**, d'un maximum de **30 litres** réservé uniquement à ces déchets
- Pas de mélange avec les ordures ménagères.
- Laisser **dans la pièce où réside le malade**
- Quand il est plein, le fermer et le mettre dans un deuxième sac plastique identique.
- Stocker ce sac pendant 24 heures (permet de réduire fortement la viabilité du virus sur des matières poreuses)
- Élimination au bout de ces 24 heures dans les ordures ménagères.

Cette procédure doit être appliquée jusqu'à la fin des symptômes respiratoires

Les déchets générés dans le cadre d'un acte de soin doivent être éliminés par le professionnel qui a prodigué le soin.